



Notice d'emploi N° 8014 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	4.12 % quinoxifen (45 g/l); 4.12 % myclobutanile (45 g/l)
Nom UICPA:	5,7-dichloro-4-quinolyl-4-fluorophenyl ether; 2-p-chlorophenyl-2-(1H-1,2,4-triazole-1-ylmethyl)hexanenitrile

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Arius System

Numéro d'homologation fédéral: D-5290	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 006204-00/001	Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Analyse und Handels GmbH, Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Viticulture			
vigne	oidium de la vigne, Pourriture noire (black rot) de la vigne	Concentration: 0.1 % Dosage: 1.6 l/ha Délai d'attente: 28 Jours	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Charges générales / agronomiques:

- Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha.
- SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
- Traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.
- Convient également au traitement par voie aérienne.
- SPa1 : Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit phytosanitaire ou un autre produit contenant une substance active du groupe des inhibiteurs de la biosynthèse de l'ergostérol ou des azanaphtalènes plus de 3 fois par parcelle et par année, dont pas plus de 2 traitements successifs.

Protection des utilisateurs:

- 3 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 4 Le produit peut éventuellement provoquer des allergies lors du contact avec la peau. Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants de protection. Si, lors de l'application de la bouillie, on ne peut éviter le contact de la peau avec le produit phytosanitaire (p. ex. avec le produit pulvérisé), utiliser en plus un équipement de protection supplémentaire (p. ex. tenue de protection, visière de protection, couvre-chef).

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.